

RÈGLEMENT NUMÉRO 203-06

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO
203 CONCERNANT LE COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la municipalité du Canton de Valcourt;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Valcourt applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIANNE CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement numéro 203-06 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le tableau de l'article 6.1 est remplacé avec le tableau qui suit :

CHAPITRE 6

TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

**TARIFICATION DES
PERMIS ET CERTIFICATS
RÈGLEMENT 203-03
RÈGLEMENT 203-04
RÈGLEMENT 203-05
RÈGLEMENT 203-06 **6.1****

La tarification et la durée des permis et certificats est établie selon le type de permis et de certificat telles qu'indiquées au tableau suivant :

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF	DURÉE/ ÉCHÉANCE (des travaux)
Permis de lotissement	50 \$ pour le premier lot 15 \$ pour chaque lot additionnel	N/A
Permis de construction :	<u>Résidence</u> : 100 \$ <u>ICI et agricole</u> : 100 \$ pour le premier 100 000 \$ et 10 \$ pour chaque 10 000 \$ de coûts supplémentaires estimés; Bâtiment accessoire de 20 m ² et moins : 35 \$; Bâtiment accessoire de 21 m ² et plus : 50 \$;	12 mois
Certificat pour agrandissement d'un bâtiment	50 \$	12 mois
Certificat pour réparation ou modification d'un bâtiment	25 \$	9 mois
Certificat de changement d'usage et d'ajout d'usage	25 \$	N/A
Certificat pour le déménagement d'une construction (déplacement)	50 \$	6 mois
Permis pour roulotte de chantier	25 \$	6 mois
Certificat pour la démolition d'une construction	50 \$	6 mois
Certificat pour les travaux effectués sur la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau (plaines inondables)	100 \$	12 mois
Certificat pour les travaux d'aménagement d'un lac ou étang artificiel	100 \$	12 mois
Certificat pour les travaux dans les zones d'inondation ou milieux humides	100 \$	12 mois
Certificat pour la construction, l'installation, la modification et l'entretien d'une enseigne	25 \$	1 mois

Installation d'une piscine/enceinte/clôture	50 \$	6 mois
Modification d'une enceinte/clôture de piscine	25 \$	6 mois
Certificat de déboisement	25 \$ Coupe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, sur les terrains d'utilisation résidentielle d'une superficie de 1 hectare et moins et dans les zones MNP (milieu naturel protégé)	6 mois
	Autre (Règlement MRC)	12 mois
Vente de garage	15 \$	48 heures
Branchement aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire ou d'égout pluvial (entrée d'eau existante)	Résidentiel : 100 \$ par service + coûts réels des travaux (aqueduc = 3/4 po.)	12 mois
	ICI : 200 \$ par service + coûts réels des travaux (aqueduc = plus de ¾ po.)	
Permis pour la construction d'une installation septique	100 \$ pour l'installation complète	12 mois
	50 \$ pour une fosse septique uniquement	
	50 \$ pour le champ d'épuration uniquement	
Permis pour la réparation ou la modification d'une installation septique	50 \$	6 mois
Aménagement (implantation, modification substantielle, remplacement) d'un système autonome de prélèvement des eaux (note : une modification substantielle vise notamment	50 \$	12 mois

l'approfondissement d'un puits, sa fracturation, son scellement ou son obturation)		
Certificat pour l'épandage de M.R.F.	50 \$ + 15 \$ par propriétaire concerné autre que demandeur	6 mois
Certificat pour l'installation d'une fournaise extérieure	25 \$	12 mois
Certificat pour l'installation d'une éolienne commerciale	100 \$	12 mois
Certificat pour l'installation d'une éolienne domestique	25 \$	12 mois
Permis de remblai/déblai	25 \$	12 mois
Ponceau/entrée/fossé	25 \$	6 mois
Demande de changement de zonage	Ouverture du dossier : 100 \$ 400 \$ au moment de l'adoption de la résolution du conseil Plus les frais connexes	N/A
Certificat de non-contravention – Installation septique (Historique)	50 \$	
Certificat de droits acquis (Historique)	50 \$	

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Holly Hunter
Directrice générale, greffière-trésorière

Patrice Desmarais
Maire

Avis de motion: 5 juin 2023
Dépôt : 4 juillet 2023
Adoption: 15 août 2023
Publication: 24 août 2023
Entrée en vigueur : 24 août 2023

**Règlement permis et certificats
Numéro 203**

Amendements intégrés

Règlements	Entrée en vigueur	Date (MRC)
203-01	17 août 2010	7 octobre 2010
203-02	08 février 2012	31 décembre 2012
203-03	26 février 2014	17 mai 2021
203-04	3 juin 2014	17 mai 2021
203-05	19 août 2015	17 mai 2021
203-06 (Tarification)	24 août 2023	s.o.